

AXA demande aux pompiers 424000 euros pour payer les réparations du château...

écrit par Maxime | 18 février 2017

<http://www.20minutes.fr/bordeaux/2015539-20170216-charente-chateau-brule-assureur-axa-demande-pompiers-rembourser-travaux>

Les pompiers eux aussi traînés en justice par une compagnie d'assurance, Axa.

Attention, toute ressemblance avec un scandale dans lequel est englué le candidat de la droite est purement fortuite.

<http://www.sudouest.fr/2017/02/08/penelopegate-conflits-d-interet-avec-axa-de-nouvelles-accusations-pesent-sur-fillon-3179161-6121.php>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_de_Castries

Pas de pitié pour les pompiers... caillassés dans des cités quand ils viennent éteindre poubelles et voitures en feu, poursuivis en justice par un symbole de la finance internationale, y aura-t-il encore demain des gens pour devenir pompier ?

C'est parfois ce que j'écris sur les réseaux sociaux aux imbéciles qui attaquent Marine le Pen pour un rien : si jamais elle jetait l'éponge, qui pour la remplacer et défendre ses idées, qui pour proposer une réelle alternative ?

On n'est pas toujours conscient du fait que ce qu'on a est parfois rare, précieux et éphémère...

« L'assureur AXA a demandé jeudi, devant le tribunal administratif de Poitiers, aux sapeurs-pompiers de Charente de rembourser les travaux de remise en état d'un château partiellement détruit par un incendie sur lequel ils étaient intervenus, soit un peu plus de 400.000 euros ».

Le 17 mars 2010, André Chavois, 88 ans, propriétaire et occupant du château d'Ardenne (XIIe-XVIIIe siècles) sur la commune de Moulidars (Charente), appelle les

pompiers pour un banal feu de cheminée. Arrivés en milieu de matinée, les soldats du feu repartent vers 13h après avoir éteint les flammes et s'être assurés de l'absence de tout danger.

Deux heures après le départ des pompiers, un incendie se déclare

Mais deux heures environ après leur départ, un incendie se déclare dans les combles du château. Le temps pour les pompiers de la caserne de Châteauneuf-sur-Charente de revenir sur place, toute une aile du château ainsi que plusieurs chambres étaient détruites.

Le château était équipé d'un système de récupération de la chaleur partant de la cheminée et desservant, via des tuyaux, l'ensemble de la demeure, dont les combles. Ce sont ces tuyaux qui, surchauffés, ont vraisemblablement mis le feu aux boiseries du château.

Pour AXA, il s'agit d'une erreur de diagnostic des pompiers

AXA, qui assure ce monument historique, estime que le sinistre est la conséquence d'une erreur de diagnostic des pompiers. L'assureur a par conséquent demandé au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Charente le remboursement des quelque 424.000 euros qui ont été nécessaires pour la remise en état des lieux.

La conciliation entre assureurs n'ayant pas abouti, AXA a porté l'affaire devant le tribunal administratif de Poitiers.

Le rapporteur public demande le rejet de la requête d'AXA

Le rapporteur public, dont l'avis est suivi par le tribunal dans la grande majorité des cas, a estimé jeudi que les pompiers qui sont intervenus sur le feu de cheminée ne pouvaient être tenus pour responsables du second incendie, demandant le rejet de la requête d'AXA. Il a en effet relevé que le dispositif de récupération de chaleur, réputé dangereux et installé sans respecter les règles de l'art, était en outre dissimulé par un coffrage. Et que le propriétaire n'avait pas alerté les pompiers sur l'existence de ces tuyaux.

« Mais les pompiers ne l'ont pas interrogé ! », a protesté l'avocat de l'assureur.

Le tribunal rendra sa décision le 9 mars.